



DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-AGS-0191

I. Cadre de la décision

*Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de
laquelle / desquelles la délégation est donnée*

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française.

Précisez les articles justifiant la décision.

- Autre(s) texte(s) juridique(s) :

Précisez les articles justifiant la décision.

- Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celui-ci ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade

II Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Administration générale du sport
- Rang et/ou fonction : Rang 16 + – administrateur général
- Nom et prénom : LAITAT Alain

-

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Direction GRH & Appui juridique
- Rang et/ou fonction : rang 12 - directeur

- Nom et prénom : PYCKE Jonathan

III Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

*Afin de ne pas laisser de place à l'interprétation, privilégiez le copier-coller de la disposition de l'arrêté que vous souhaitez subdéléguer. Distinguez aussi chaque compétence selon qu'elle a des effets **internes** (tableau 1) ou **externes**, c'est-à-dire qu'elle affecte les tiers à l'administration (tableau 2).*

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet INTERNE
Art. 22, 6°, b)	6° conclure les contrats d'engagement, et les avenants auxdits contrats, des membres du personnel désignés, après avis du Directeur général : b) par les administrateurs généraux, chacun pour ce qui concerne l'administration générale qu'il dirige ;

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet EXTERNE

IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

(facultatif - les suppléants éventuels recevront copie de la présente).

En cas d'absence du subdélégué la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- o Entité : Direction GRH & Appui juridique
- o Rang et/ou fonction : rang 10 - attachée
- o Nom et prénom : SOMJA Céline

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et du suppléant n° 1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- o Entité : Direction GRH & Appui juridique
- o Rang et/ou fonction : rang 25 - graduée
- o Nom et prénom : MELIS Nancy

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué **et** des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- o Entité : Direction GRH & Appui juridique
- o Rang et/ou fonction : rang 25 - graduée
- o Nom et prénom : LAUDELOUT Marie

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et des suppléants n°1, n°2 et n° 3, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- o Entité : Direction GRH & Appui juridique
- o Rang et/ou fonction : rang 25 - gradué
- o Nom et prénom : DE WAEL David

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.

Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.

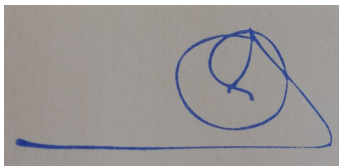
VI. Durée de la délégation.

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entrer en vigueur à dater de sa signature

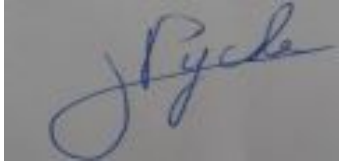
- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (*facultatif*) :

Date et signature du subdélégué

Date et signature de l'autorité délégataire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alain Laitat', with a long horizontal line underneath.

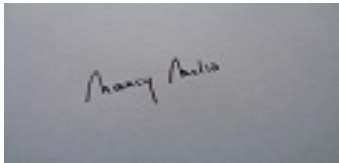
Signé par Alain LAITAT le 25/01/2021 11:55:29

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jonathan Pycke'.

Signé par Jonathan PYCKE le 27/01/2021 12:04:11

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Céline Somja'.

Signé par Céline SOMJA le 27/01/2021 12:47:37

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Nancy Melis'.

Signé par Nancy MELIS le 27/01/2021 14:13:02

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Marie Laudelout'.

Signé par Marie LAUDELOUT le 27/01/2021 14:22:24

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'David De Wael'.

Signé par David DE WAEL le 27/01/2021 15:15:39